

## **Historique de l'Athénée de Marche, anciennement Emile Fonck.**

(Avec l'aide précieuse de madame Noël du cercle des anciens)

C'est en 1850 que fut promulguée la loi organique de l'Enseignement Moyen de l'Etat, véritable charte de l'Enseignement Officiel. L'article 3 disait : « *Il sera établi, d'après les bases fixées par la présente loi, dix Athénées Royaux, dont deux dans le Hainaut et un dans chacune des autres provinces. Le gouvernement est autorisé à élever à cinquante le nombre des Ecoles Moyennes.* »

Notre école faisait partie des 46 Ecoles Moyennes instituées à l'époque et, comme 26 d'entre elles, elle a eu l'honneur de devenir plus tard Athénée Royal.

C'est en 1832 que fut établie une Ecole Moyenne dont le but était de « *préparer la jeunesse aux études des universités, de l'école polytechnique, de leur faciliter l'application aux arts et métiers et de former de vertueux citoyens.* »

Dès l'année scolaire 1834-1835, cette école devenait une « *école primaire et latine dont le but est de former les jeunes gens à la vertu et de leur faire acquérir les connaissances dont le besoin se fait sentir dans la vie commune.* » Ensuite, en 1840, le conseil communal a doté d'un « petit collège communal » le « *seul arrondissement du royaume ne disposant pas d'enseignement moyen* ». « *Nous n'entendons pas établir ici un cours complet d'humanités, ni rivaliser avec Athénées et Collèges, mais donner à nos enfants la possibilité d'entrer en 4ème et 3ème des collèges de l'Etat.* »

Une classe de latin et une classe de grec furent adjointes à l'école primaire communale, sorte d'école primaire supérieure.

Cette « école primaire supérieure », ce « petit collège d'humanités », était appelé à devenir dix ans plus tard l'Ecole Moyenne de Marche-en-Famenne. L'établissement connaîtra une période de tâtonnements et d'organisation nécessaires, comme d'ailleurs toutes les écoles similaires de Belgique. Ces « écoles primaires supérieures » formeront jusqu'en 1850 un monde flottant et inégal : elles étaient privées ou communales, professionnelles ou latines, elles comptaient deux ou trois années d'études et avaient des programmes fort variés.

L'école de Marche comptera, dès 1842, trois années de cours et portera à son programme aussi bien l'étude des langues anciennes que celle du français, de l'allemand, des mathématiques et de l'arpentage, de la tenue des livres et du dessin, de l'histoire et de la géographie, des sciences et de la musique; l'année suivante sera créé un cours d'économie agricole et forestière.

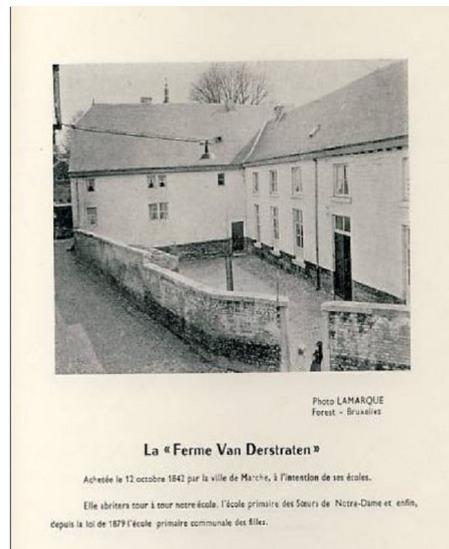
Dès 1840, plus de deux cents élèves étaient inscrits. Les cours se donnaient dans un bâtiment dans la ferme Van Der Straeten au Rempart des Jésuites, corps de ferme comprenant 3 places au rez-de-chaussée, 3 à l'étage et 1 grenier.

La loi organique de l'Enseignement Moyen de l'Etat du 1er juin 1850 va constituer l'étape décisive de l'évolution. Pendant vingt ans, Charles Rogier avait lutté pour la création d'un Enseignement Moyen officiel ; il parvint, secondé par Barra et Frère-Orban à faire adopter la loi instaurant cet enseignement, non sans une vive opposition du clergé qui refusa même d'y assurer l'enseignement religieux sollicité par la loi. Ce n'est qu'avec De Brouckère en 1854 qu'un « *modus vivendi* » intervint avec le nonce et que le clergé accepta de fournir les professeurs demandés.

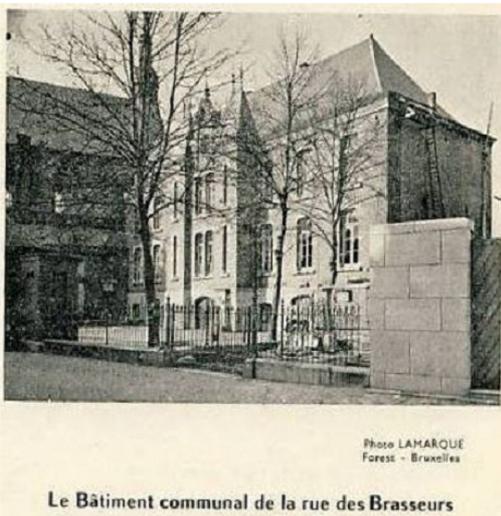
Les conditions générales imposées aux écoles portant nom d'athénées et écoles moyennes étaient précisées soigneusement : la qualité de l'enseignement était garantie par le diplôme exigé des directeurs, professeurs et régents aussi bien que par l'inspection du gouvernement.

« *Les écoles moyennes inférieures, nous dit l'article 3, dans lesquelles seront comprises les écoles primaires supérieures ainsi que les écoles connues actuellement sous la dénomination d'Ecoles industrielles et commerciales porteront le titre d'Ecoles Moyennes.* »

C'est ainsi qu'un arrêté royal du 3 juin 1851 consacra officiellement la transformation de « l'école primaire supérieure » en « Ecole Moyenne de l'Etat de Marche-en-Famenne ».



Un problème émergea, c'est celui des bâtiments. Diverses options de transformation de bâtiments existants furent examinées, mais c'est finalement l'idée de la construction d'une nouvelle Ecole Moyenne qui l'emporta. Le nouvel établissement fut érigé face au Palais de Justice ; il comprenait six classes, tandis que le centre du bâtiment était occupé par l'habitation du directeur, rue Victor Libert, siège actuel de l'internat autonome attaché à notre établissement.



Fin du XIXe siècle, un projet de loi prévoyait un second athénée par province ; le bourgmestre de Marche, Joseph Dupont, s'efforça de faire attribuer à Marche le nouvel établissement à créer dans notre province. Le 14 mars 1880, il écrivait : « *La Province de Luxembourg n'ayant ni industrie, ni commerce sera longtemps encore la pépinière où le gouvernement pourra recruter le personnel de plus en plus nombreux de ses grandes administrations et de ses écoles. A cet effet, il suffit d'ouvrir dans cette province des établissements d'instruction et des écoles d'application. Marche est, après Arlon, la ville la plus peuplée du Luxembourg et offrant le plus de ressources ; Marche possède un tribunal de première instance et un fort contingent de fonctionnaires administratifs ; le pays qui l'entoure est également assez peuplé et assez riche : nul doute que dans ces conditions, une clientèle relativement nombreuse serait acquise du premier jour à l'Athénée que vous auriez érigé.* »

## Le 20ème siècle devait donner raison au bourgmestre marchois lorsqu'il prévoyait ce succès :

- en 1923, création d'une 4e année d'étude, la section administrative. Dès cette année, les jeunes filles sont autorisées à suivre les cours de la section moyenne.
- En 1924, la direction de l'école est confiée à Emile Fonck, qui, par sa volonté tenace et ses efforts inlassables, fera profiter l'école de l'essor général de l'enseignement public belge. C'est Monsieur Fonck qui, dix ans plus tard, créera le "Cercle des Anciens et des Amis de l'Ecole".
- En 1924 : création de la section latine (qui avait disparu fin du siècle dernier, faute de candidats).
- En 1926 : ouverture d'une 3e année scientifique (à l'époque, on commençait l'école secondaire en 6ème) ; le cycle supérieur débute. Deux ans plus tard, la section latine compte les six années réglementaires.
- En 1933, on opère la fusion de la section préparatoire et de l'école communale des garçons et leur installation dans l'ancien bâtiment jésuite de la rue des Brasseurs.
- En 1946, le préfet Borlée crée une section « commerciale » (appelée par après « économique ») et deux ans plus tard une section moyenne familiale pour filles.

## C'est en septembre 1947 que le Prince-Régent donne à notre école le titre d'Athénée Royal de l'Etat.

Suite au développement ininterrompu de l'école, il a fallu évoluer du côté des bâtiments. L'Etat avait racheté à la commune tous les bâtiments scolaires sauf celui de la rue des Brasseurs; l'habitation du directeur est provisoirement réquisitionnée, des cours seront donnés sous les combles, une salle du tribunal sera même mise à disposition.

La solution la plus sage était évidemment la construction de locaux modernes, ce qui fut fait avec l'apparition de nos bâtiments actuels, entre l'Avenue de la Toison d'or et l'allée des monuments.

Voici, ci-dessous, le plan du secondaire, partiellement abouti à gauche et définitif à droite. Aujourd'hui, l'école de Marche, dans son entièreté, (fondamental, secondaire et promotion sociale) compte 1000 élèves. Elle a fusionné avec sa petite soeur de Bomal-sur-Ourthe fin des années 90 pour créer avec succès des synergies dans la région Nord-Luxembourg.

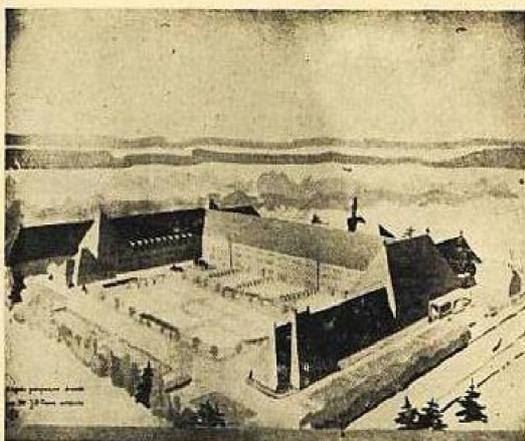


Photo LAMARQUE  
Forest - Bruxelles

### Notre futur Athénée

Dessin de Jean Culot, professeur à l'Athénée, d'après perspective dressée par J. B. Dewin, architecte.

Bâtiment vu avec la même orientation que la photo du chantier (photo précédente).

Trois parties distinctes composent l'ensemble.

Le corps de bâtiment déjà construit forme le centre d'un vaste fer à cheval; long d'une centaine de mètres, comprend une vingtaine de salles de cours généraux, vastes, d'une aération et d'une lumière parfaites.

